Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260707-D2026_063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026

Date de convocation et affichage : le 30 juin 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	14	0	14

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
12	*0*	*2*

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie- M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – **Mme Ollivier** Monique - Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas** - Mme Sylvaine **Bonno** - M. M. **Belaud** Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Thomas

Madame Gwénaëlle ETRILLARD étant concernée directement par la question est invitée à quitter la salle du conseil municipal. Elle ne prend part ni au débat, ni au vote.

D2026-063 : Demande d'acquisition d'une portion de voie sans issue au lieu-dit la Colunais

Par courrier reçu le 29 juin 2026, Madame Gwénaëlle ETRILLARD et Monsieur Benoit KERHORNOU font part de leur souhait d'acquérir un bout de voie sans issue jouxtant et desservant leur propriété sise ZL 34-36-136-137 à 5, la Colunais.

D'une part, cela permettrait de clore la propriété à des fins de sécurité et d'autre part permettrait d'éviter les erreurs de parcours de véhicules à destination de la ferme dont l'entrée est au 3, La Colunais.

Ce bout de voie sans issue jouxte la parcelle ZL 135 dont l'entrée est située au 3, la Colunais. Les propriétaires n'utilisent pas cette voie et ont donné leur accord de non-contestation.

Ce bout de voie n'a pas d'utilité propre à la commune et ne dessert que la propriété des demandeurs. Sa cession ne modifie en rien la circulation dans le village.

Le Conseil municipal se montre favorable à la demande de Madame Gwénaêlle ETRILLARD et Monsieur Benoit KERHORNOU.

Par délibération D2026-051, le Conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs de vente des voies ou chemins desservant une habitation. Dans le cas présent, le tarif est de 5.50 €/m^2

Par conséquent, après discussion et à 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal ;

-**ACCEPTE** de céder la portion de voie sans issue au prix de 5.50 € /m^2, à Madame Gwénaëlle ETRILLARD et monsieur Benoit KERHORNOU.

La superficie de la parcelle (estimée à environ 130 m^2) sera déterminée par le géomètre

- **DIT** que tous les frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire) seront supportés par Mme Gwénaëlle ETRILLARD et monsieur Benoit KERHORNOU

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 07 juillet 2026

Le Maire,
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC 35660

La secrétaire de séance
Stéphanie Thomas